Asile en France: la Cour nationale du droit d’asile ouvre la voie à une protection de toutes les personnes originaires de Gaza

16/02/2024 à 15h39



La Cour nationale du droit d’asile (CNDA) a annoncé ce vendredi qu’elle considérait que la bande de Gaza connaissait «une situation de violence aveugle d’intensité exceptionnelle», ouvrant la voie à une protection des Palestiniens issus de cette région. Par une décision du 12 février, la CNDA a accordé l’asile à un ressortissant originaire de Khan Younès, en estimant qu’il courait sur place «un risque réel de subir une menace grave contre sa vie ou sa personne» du fait «d’une situation de violence, résultant du conflit armé entre les forces du Hamas et les forces armées israéliennes susceptible de s’étendre indistinctement aux civils ainsi que de la situation humanitaire», a indiqué la CNDA dans un communiqué.

www.rfi.fr